

LA LIBRAIRIE SE DOTE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

12000 SALARIÉS SONT CONCERNÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS AU SEIN DE LA LIBRAIRIE. LA BASSE-NORMANDIE A ÉTÉ LA PREMIÈRE RÉGION À PROPOSER DES FORMATIONS AUX PROFESSIONNELS INSTALLÉS SUR SON TERRITOIRE.

Jusqu'à maintenant, la librairie suivait la même convention collective que celle de la bureau-tique et de la papeterie. En 2004, la Fédération française des Syndicats de la librairie et le Syndicat de la librairie française ont dénoncé cette convention inadaptée selon eux aux spécificités de leurs professions et ne favorisant pas les évolutions de carrière ou les emplois intermédiaires. « Je crois qu'il faut d'abord dire que l'ancienne était absolument inapplicable, car les deux tiers des métiers de chaque librairie ne figuraient pas dans la grille en vigueur depuis les années 80 », explique Mathieu de Montchalin, président de la commission sociale du SLF. Des discussions ont été engagées avec l'ensemble des partenaires sociaux et ont permis dans un premier temps de dresser une nouvelle grille de classification des emplois recentrés sur la librairie et accompagnée d'un nouvel accord de salaire. « Nous sommes novateurs, cela me convient bien pour une branche qui parle d'un très vieil objet, le livre, et que l'on voudrait étouffer sous la poussière ou sous le numérique! La librairie montre qu'elle n'est pas une profession ringarde. » Cette nouvelle classification liste 21 emplois repères (voir ci-contre), représentatifs au sein de la branche et présents dans tous les types de structures (spécialisée ou généraliste et quelle que soit sa taille). « Les emplois-repères couvrent en très grande partie le cœur de métier de la librairie. On estime que 90% des emplois exercés au sein des librairies trouveront leur correspondance avec les emplois repères », explique Pascal Saunier, consultant et dirigeant d'Arcalliance, le cabinet qui assure la formation sur la nouvelle classification auprès des libraires. « Les partenaires sociaux ont opté pour la conception d'emplois-repères qui interviennent comme des "exemples" d'emplois mais qui font beaucoup plus que de les illustrer. Les emplois-repères ont été conçus au travers d'une démarche participative interrogeant pour chacun des emplois concernés ceux qui les exercent. Ils sont ainsi proposés aux employeurs et aux salariés tant comme des guides dans la description du contenu des emplois que comme des illustrateurs de la méthodologie de classification, c'est-à-dire de positionnement au sein de la grille » poursuit Pascal Saunier.

« Éviter les maux de tête »

Préalablement décrit, chacun de ces emplois est analysé selon des cinq critères classants : connaissance, compétences techniques, autonomie, responsabilité, dimension relationnelle. Là réside notamment la modernité de la grille selon Mathieu de Montchalin. « Cette méthode n'est pas propre à la librairie, et elle permet donc de classer, de peser tous types de postes de travail. Ceux qui existent - et qui donnent lieu aux emplois repères - mais aussi ceux qui viendront - les webmasters, des spécialistes de la vente en ligne, etc. - ou les postes très spécialisés réservés à quelques entreprises : chargé de communication, responsable informatique, responsable export... Peu de branches ont adopté cette méthode. Cependant toutes celles qui l'ont fait reconnaissent le caractère efficace de cette grille. » Chacun de ces critères est coté sur une échelle de 1 à 7, chaque degré correspondant à son tour à un nombre de points. La complexité de cette nouvelle grille a rendu nécessaire la mise en place de formations décentralisées auprès des libraires. « Le mécanisme

d'une montre est complexe et pourtant ce qu'elle vous donne à lire ne l'est pas. Il en va de même en ce qui concerne la classification ! La qualité principale d'une grille de classification est de pouvoir s'adapter à l'ensemble des structures d'un secteur ou d'une branche professionnelle et de pouvoir également être en mesure de hiérarchiser l'ensemble de ses emplois, actuels ou futurs. Une réelle vigilance a accompagné sa conception afin que cette nouvelle grille soit en capacité d'appréhender les particularités et les contraintes des petites structures, majoritaires dans la branche professionnelle. » « Les emplois repères sont là pour éviter les maux de tête. Dans ma librairie sur 33 postes, ils permettent d'en couvrir 31 ! Cela a été conçu pour faciliter le travail des libraires, et la compréhension par les salariés. Les formations engagées dans chaque région, permettent de plus de lever toutes les questions non résolues facilement », poursuit Mathieu de Montchalin.

Le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie a ainsi organisé deux sessions dans la Manche et le Calvados lors du premier trimestre 2010. 20 libraires ont répondu présents. « Cette journée m'a apporté un éclairage nouveau concernant la façon d'appréhender l'évaluation du travail de mes collaborateurs. Elle m'a aidé à me reposer une question simple mais primordiale : quel est, précisément, le travail que je demande à telle personne. Grâce à cette formation, j'ai pu comprendre et analyser les différents degrés à prendre en compte pour évaluer le poste d'un collaborateur. Et cela dans le but que chaque personne ait pleinement conscience de son rôle et d'appréhender la future grille de salaires de la profession », constatait Christophe Scelles, responsable de la librairie Publica à Caen à l'issue de la journée organisée à Caen.

Ce nouvel accord entrera en vigueur à compter du 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêt ministériel. Les entreprises comptant moins de onze salariés devront appliquer la nouvelle classification au plus tard dans les six mois suivant cette publication. Ce délai sera étendu à neuf mois pour les librairies ayant un effectif égal ou supérieur à onze salariés. Toutefois, le texte de la nouvelle convention et les autres accords (concernant la formation par exemple) sont toujours en cours de négociation.

SUR LE WEB

www.syndicat-librairie.fr
www.legifrance.fr

Les emplois repères

- Vendeur (6 catégories)
- Gestionnaire de rayon (2 catégories)
- Responsable de secteur
- Responsable de magasin (2 catégories)
- Directeur de magasin (2 catégories)
- Secrétaire comptable
- Comptable (2 catégories)
- Caissier
- Réceptionnaire
- Chauffeur-livreur
- Manutentionnaire
- Agent d'entretien

EN BREF

I Les Boréales I

Prochaines rencontres littéraires en région
Le prochain festival *Les Boréales* se tiendra du 11 au 26 novembre et aura pour invités d'honneur les pays baltes et la Norvège, et particulièrement le comté du Hordaland jumelé avec la Basse-Normandie. Outre les débats organisés durant deux week-ends littéraires, les auteurs invités et leurs traducteurs se rendront dans les bibliothèques et les établissements scolaires de la région. Une quinzaine d'auteurs ont déjà confirmé leur venue parmi lesquels : Gunnar Staalesen, Øyvind Torseter, Dag Solstad, Knut Faldbakken, Kjartan Fløgstad, Bjørn Sortland, Kjell Eriksson, Fabrice Lardreau, Sofi Oksanen (Prix du Conseil nordique 2010), Jonas Mekas, Jean-Paul Kauffmann...
RENS. AU 02 31 15 36 40
ou lesboreales@crlbn.fr

I Salon du livre de Paris I

Honneur aux pays nordiques en 2011
Avec 190 000 visiteurs, l'édition 2010 du Salon du livre de Paris affiche une baisse de fréquentation de 7%. Après quelques tergiversations, le prochain Salon du livre de Paris se tiendra bien Porte de Versailles. Rendez-vous du 18 au 23 mars 2011. Ce sont les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) qui seront à l'honneur.

I Mouvements I

Maité Vanmarque, secrétaire générale de l'ABF

Directrice de la bibliothèque de la communauté d'agglomération d'Alençon, Maité Vanmarque a été nommée secrétaire générale de l'Association des Bibliothécaires de France. Désormais, elle est également présidente du groupe Normandie de l'ABF.
www.abf.asso.fr



Anne Fromont

Le 1^{er} février, Anne Fromont a pris son poste à la direction de la future médiathèque de Mondeville et à la coordination des activités culturelles. La nouvelle médiathèque devrait voir le jour fin 2012. Actuellement, la commune qui compte 10 000 habitants dispose de deux bibliothèques et d'une bibliothèque associative. Anne Fromont a mis en place et dirigé durant quatre ans la bibliothèque de Cléon en Seine-Maritime. Auparavant, elle avait rejoint l'équipe de l'Espace Senghor à Verson et celle de l'Espace culturel du Houlme à Briouze.



Agnès Babois

Depuis le 22 février, Agnès Babois a pris la responsabilité du service Lecture publique et patrimoine au CRL. Elle a pour mission d'accompagner le développement de la lecture publique et l'évolution des métiers de la bibliothèque en Basse-Normandie, favoriser la coopération et la mise en réseau des lieux de lecture publique, encourager la conservation partagée, le signalement et la valorisation du patrimoine écrit, animer la réflexion partagée et la mutualisation des expériences. Agnès Babois a été chef de projet au Scriptorial d'Avranches de 2000 à 2004 puis chargée de mission pour le Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit et Graphique à ABCD Poitou-Charentes de 2005 à 2007. Avant d'être coordinatrice des activités culturelles au SPIP du Calvados en 2008 et enfin chargée de mission à la bibliothèque et la direction de la culture à Caen-la-mer en 2009.